



Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement par la voie du contrat PACTE d'adjoint-e technique de recherche et de formation (ATRF), BAP G - Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention, organisé par l'Université de Picardie Jules Verne.

Le Président de l'Université de Picardie Jules Verne,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur,

Vu le décret n°2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement par la voie du contrat PACTE d'adjoint-e technique de recherche et de formation, BAP G — Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention, organisé par l'Université de Picardie Jules Verne

est composée ainsi qu'il suit :

Président : Monsieur BOUCHER Joachim, Ingénieur d'Etudes, classe normale, Responsable du Service Recrutements et Concours - Direction des Ressources Humaines, Université de Picardie Jules Verne,

Membre : Eléna MARANGONI, Conseillère, France Travail, Amiens,

Membre : Sandrine CARON, Ingénieure d'Etudes, Responsable du Service Paie — Direction des Ressources Humaines, Université de Picardie Jules Verne,

Membre : Aymeric THIEBAUT, Ingénieur d'Etude, Classe Normale, Responsable du Service Exploitation et Logistique Amiens Centre-Ville, Université de Picardie Jules Verne

Membre : Joël VASSEUR, Technicien de Recherche et de Formation de Classe Supérieure, Chef d'Equipe Maintenance et Espaces Verts, Service Exploitation et Logistique, Amiens Centre-Ville, Université de Picardie Jules Verne

Membre Suppléant : Elodie GUERIN, Secrétaire Administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, de Classe Supérieure, Université de Picardie Jules Verne.

Article 2 : Le Président de l'université de Picardie Jules Verne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 11 juin 2026

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services,



Alain HELLEU